

Evaluation des impacts du projet (photomontages)

F.4.4 - Perceptions visuelles éloignées à très éloignées (5 à 20 km)

Vue à partir de la route de Mareilles

Photomontage N°20

SITUATION PROJETÉE AVEC ÉOLIENNES LÉGENDÉES



Cadrage du panoramique à 60° (page suivante)

SITUATION PROJETÉE

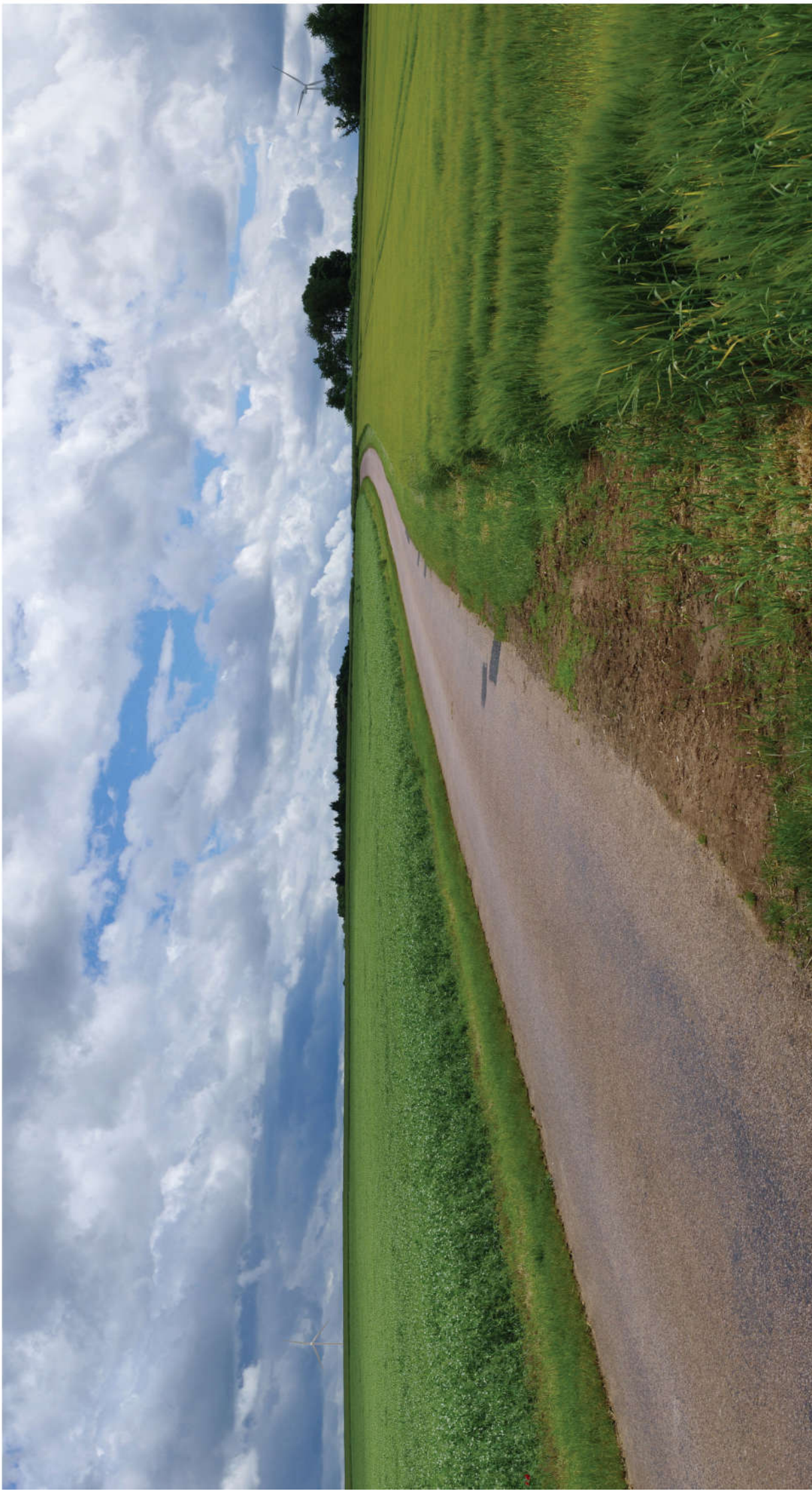


Evaluation des impacts du projet (photomontages)

F.4.4 - Perceptions visuelles éloignées à très éloignées (5 à 20 km)

Vue à partir de la route de Mareilles

Photomontage N°20



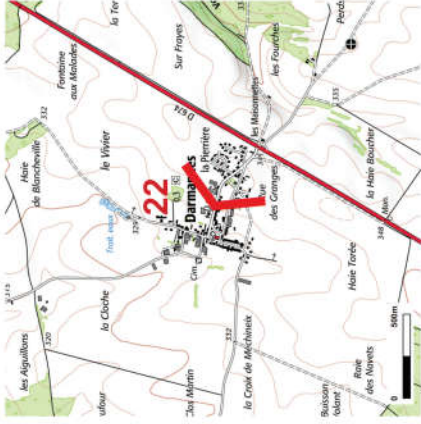
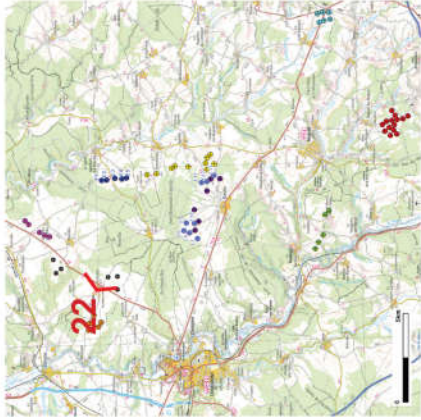
Pour restituer le réalisme du photomontage à 60°, il est conseillé de l'observer à une distance d'environ 40 cm (format A3)

Evaluation des impacts du projet (photomontages)

F.4.4 - Perceptions visuelles éloignées à très éloignées (5 à 20 km)

Vue à partir de Darmannes et de la départementale 323

Photomontage N°22



Commentaires paysagers

Le point de vue est pris à l'arrière de l'église de Darmannes, l'église est un monument historique classé. Les éoliennes projetées, localisées à plus de 7 km, ne sont pas perceptibles du fait du cadre bâti et la végétation arborée environnante.

On voit émerger la pale d'une éolienne construite du parc de la vallée du Rognon (à droite de la route, derrière l'habitation) Aucune covisibilité n'est à craindre.

Critères de sélection du point de vue

Ce point de vue permet d'apprécier l'impact visuel du projet éolien sur un élément de patrimoine architectural ou paysager protégé.

Distance à la première éolienne : 7449 m

Angle du panorama : 120°

Azimut : 114,17°

EXISTANT AVEC TOUS LES PARCS ÉOLIENS ACCORDÉS



Evaluation des impacts du projet (photomontages)

F.4

F.4.4 - Perceptions visuelles éloignées à très éloignées (5 à 20 km)

Vue à partir de Darmannes et de la départementale 323

Photomontage N°22



Evaluation des impacts du projet (photomontages)

F.4.4 - Perceptions visuelles éloignées à très éloignées (5 à 20 km)

Vue à partir de Darmannes et de la départementale 323

Photomontage N°22

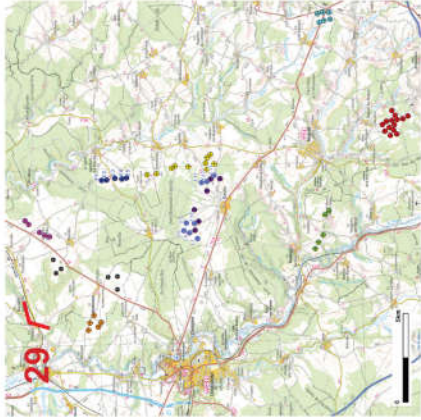


Evaluation des impacts du projet (photomontages)

F.4.4 - Perceptions visuelles éloignées à très éloignées (5 à 20 km)

Vue à partir de Briaucourt, panorama sur le plateau de Chaumont

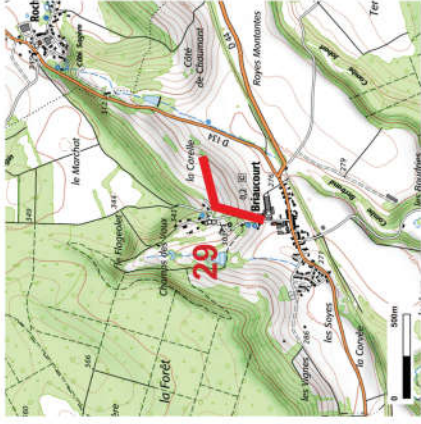
Photomontage N°29



Distance à la première éolienne : 11 172 m

Angle du panorama : 120°

Azimut : 135,61°



Commentaires paysagers

Le point de vue est pris à partir des coteaux au dessus de Briaucourt à partir d'un chemin rural peu fréquenté, ces derniers offrent un panorama remarquable sur le vaste plateau agricole et boisé de Chaumont.

Le panorama permet de percevoir l'ensemble des parcs éoliens (construits, accordés ou en projet).

À gauche le parc éolien du Dalhia, au centre le parc éolien projeté qui s'entremêle avec les éoliennes existantes du Haut-Chemin et de Biesles, puis à droite le parc éolien de Riaucourt et Darmannes.

Le parc éolien de la vallée du Rognon construit est visible en avant-plan des éoliennes projetées.

Les différents parcs éoliens s'enchaînent de façon assez régulière le long de la ligne d'horizon.

Les éoliennes projetées, localisées à plus de 11 km, sont perceptibles en arrière-plan de la forêt Domaniale de la Crète et d'Ageville,

elles s'intègrent assez bien dans la composition existante et permettent de renforcer des groupes d'éoliennes diffusées.

Critères de sélection du point de vue

Ce point de vue permet d'apprécier l'impact visuel du projet éolien à partir d'un panorama non protégé.

Ce point de vue permet d'apprécier l'impact visuel cumulé entre les différents projets éoliens.

STAN AVEC TOUS LES PARCS ÉOLIENS ACCORDÉS



Evaluation des impacts du projet (photomontages)

F.4.4 - Perceptions visuelles éloignées à très éloignées (5 à 20 km)

Vue à partir de Briaucourt, panorama sur le plateau de Chaumont

Photomontage N°29



Cadrage du panoramique à 60° (page suivante)



Evaluation des impacts du projet (photomontages)

F.4.4 - Perceptions visuelles éloignées à très éloignées (5 à 20 km)

Vue à partir de Briaucourt, panorama sur le plateau de Chaumont

Photomontage N°29



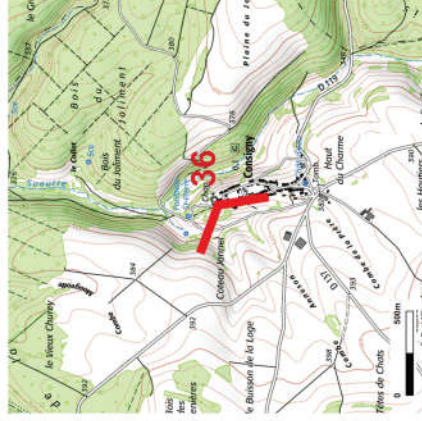
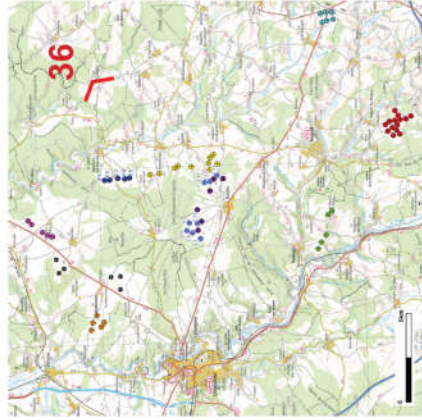
Evaluation des impacts du projet (photomontages)

F.4

F.4.4 - Perceptions visuelles éloignées à très éloignées (5 à 20 km)

Vue à partir de l'église de Consigny

Photomontage N°36



Commentaires paysagers

Le point de vue est pris à partir du village de Consigny et à proximité de la chapelle qui est un monument historique classé au titre des monuments historiques. La vue est orientée dans la direction du parc éolien projeté (secteur nord). Les éoliennes projetées sont intégralement masquées par l'écran topographique de la vallée de la Sueurre. Aucune covisibilité n'est possible.

Critères de sélection du point de vue

Ce point de vue permet d'apprécier l'impact visuel du projet éolien sur un élément de patrimoine architectural ou paysager protégé.

Distance à la première éolienne : 7007 m
 Angle du panorama : 120°
 Azimut : -129,42°



EXISTANT AVEC TOUS LES PARCS ÉOLIENS ACCORDÉS

Evaluation des impacts du projet (photomontages)

F.4.4 - Perceptions visuelles éloignées à très éloignées (5 à 20 km)

Vue à partir de l'église de Consigny

Photomontage N°36

SITUATION PROJETÉE AVEC ÉOLIENNES LÉGENDEES



SITUATION PROJETÉE

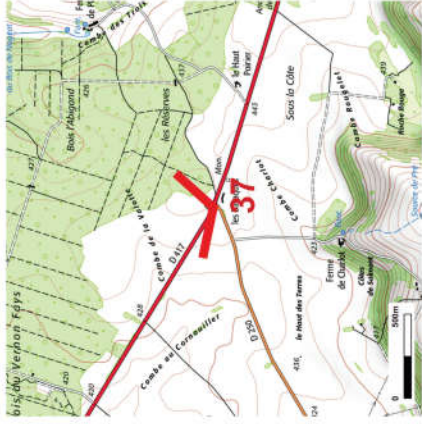
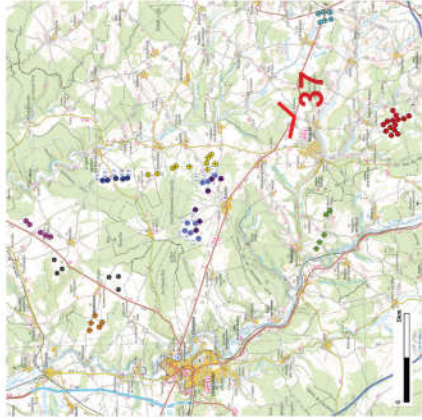


Evaluation des impacts du projet (photomontages)

F.4.4 - Perceptions visuelles éloignées à très éloignées (5 à 20 km)

Vue à partir de la départementale 417 à la hauteur de Nogent

Photomontage N°37



Commentaires paysagers

La RD 417 est un axe relativement fréquenté qui relie Chaumont à Bourbonne-les-Bains.

Les éoliennes projetées localisées à près de 7 km sont presque intégralement masquées par le Bois de Vernons Fays situé en avant-plan.

Seules apparaissent quelques pales des éoliennes 7 et 13 qui dépassent au dessus du massif boisé. L'impact visuel est très limité.

Critères de sélection du point de vue

Ce point de vue permet d'apprécier l'impact visuel du projet éolien à partir d'un axe de perception assez fréquenté.

Distance à la première éolienne : 6919 m

Angle du panorama : 120°

Azimut : -18,24°

EXISTANT AVEC TOUS LES PARCS ÉOLIENS ACCORDÉS



Evaluation des impacts du projet (photomontages)

F.4.4 - Perceptions visuelles éloignées à très éloignées (5 à 20 km)

Vue à partir de la départementale 417 à la hauteur de Nogent

Photomontage N°37



Evaluation des impacts du projet (photomontages)

F.4

F.4.4 - Perceptions visuelles éloignées à très éloignées (5 à 20 km)

Vue à partir de la départementale 417 à la hauteur de Nogent

Photomontage N°37



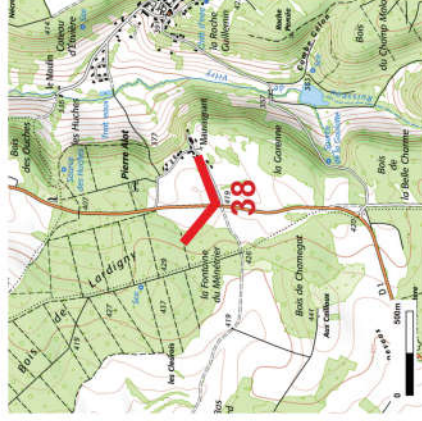
Pour restituer le réalisme du photomontage à 60°, il est conseillé de l'observer à une distance d'environ 40 cm (format A3)

Evaluation des impacts du projet (photomontages)

F.4.4 - Perceptions visuelles éloignées à très éloignées (5 à 20 km)

Vue à partir de la départementale 1 à Vitry-les-Nogent

Photomontage N°38



Commentaires paysagers

Le point de vue est pris à partir de la clairière de Mauvaignant située au sein du Bois de Lardigny et à proximité du Dolmen dit "Pierre Alot" qui est un monument historique classé au titre des monuments historiques.

La vue est orientée dans la direction du parc éolien projeté lequel est localisé à plus de 11 km.

Les éoliennes projetées sont intégralement masquées par l'écran boisé en avant-plan.

Aucune covisibilité n'est possible.

Critères de sélection du point de vue

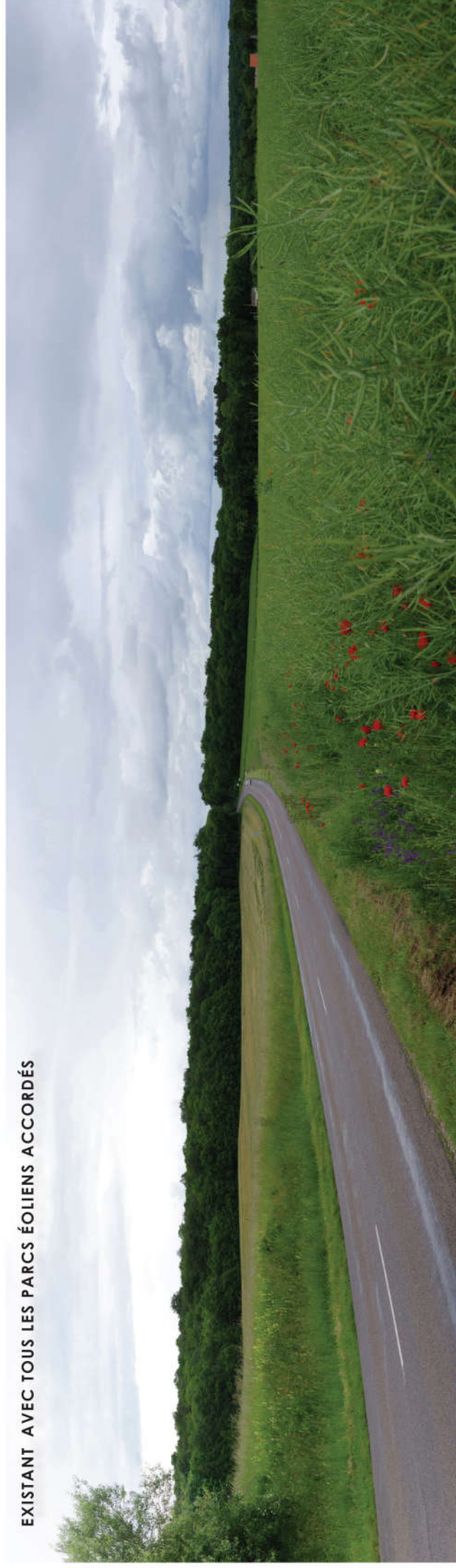
Ce point de vue permet d'apprécier l'impact visuel du projet éolien sur un élément de patrimoine architectural ou paysager protégé.

Distance à la première éolienne : 11 256 m

Angle du panorama : 120°

Azimut : 9,39°

EXISTANT AVEC TOUS LES PARCS ÉOLIENS ACCORDÉS



Evaluation des impacts du projet (photomontages)

F.4.4 - Perceptions visuelles éloignées à très éloignées (5 à 20 km)

Vue à partir de la départementale 1 à Vitry-les-Nogent

F.4

Photomontage N°38

SITUATION PROJETÉE AVEC ÉOLIENNES LÉGENDÉES



SITUATION PROJETÉE

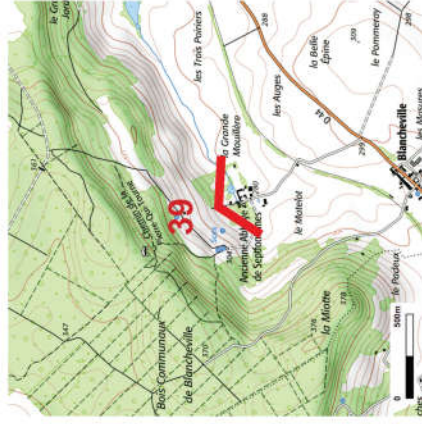
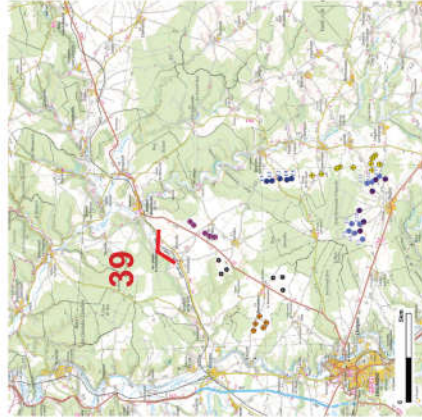


Evaluation des impacts du projet (photomontages)

F.4.4 - Perceptions visuelles éloignées à très éloignées (5 à 20 km)

Vue à partir de l'Abbaye de Seppfontaines (Andelot)

Photomontage N°39



Commentaires paysagers

Le point de vue est pris à partir des coteaux surplombant l'abbaye qui est un monument historique inscrit au titre des monuments historiques, la vue est orientée dans la direction du parc éolien projeté.

Les 5 éoliennes du secteur nord sont perceptibles à plus de 9 km, au niveau d'une trouée dans le rideau végétal.

L'impact visuel des éoliennes projetées est assez partiel et ponctuel, enfin le projet est perçu à partir d'un sentier à l'accès très confidentiel. Notons la présence en avant-plan des éoliennes projetées du parc éolien du Dalhia (accordé).

Les autres éoliennes projetées sont intégralement masquées par l'écran boisé en avant-plan.

Une covisibilité s'observe mais elle est relativement peu significative.

Critères de sélection du point de vue

Ce point de vue permet d'apprécier l'impact visuel du projet éolien sur un élément de patrimoine architectural ou paysager protégé.

Distance à la première éolienne : 9174 m

Angle du panorama : 120°

Azimut : 153,06°

EXISTANT AVEC TOUS LES PARCS ÉOLIENS ACCORDÉS



Evaluation des impacts du projet (photomontages)

F.4.4 - Perceptions visuelles éloignées à très éloignées (5 à 20 km)

Vue à partir de l'Abbaye de Septfontaines (Andelot)

F.4

Photomontage N°39

SITUATION PROJETÉE AVEC ÉOLIENNES LÉGENDÉES



SITUATION PROJETÉE

Cadrage du panoramique à 60° (page suivante)



Evaluation des impacts du projet (photomontages)

F.4.4 - Perceptions visuelles éloignées à très éloignées (5 à 20 km)

Vue à partir de l'Abbaye de Septfontaines (Andelot)

Photomontage N°39



Pour restituer le réalisme du photomontage à 60°, il est conseillé de l'observer à une distance d'environ 40 cm (format A3)

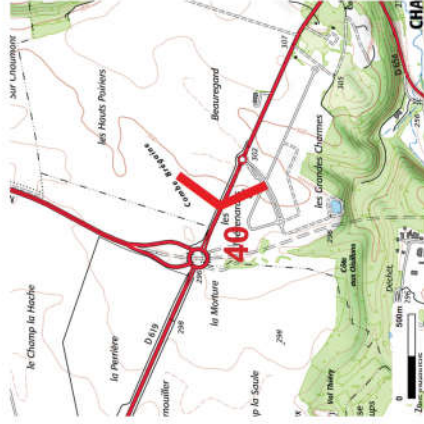
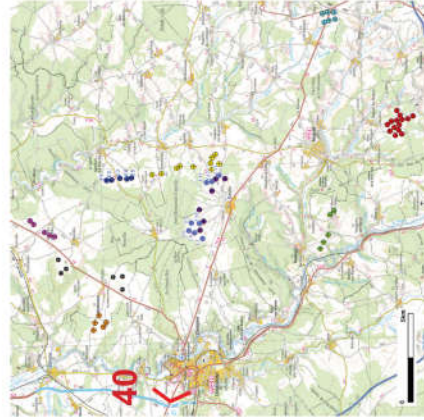
Evaluation des impacts du projet (photomontages)

F.4

F.4.4 - Perceptions visuelles éloignées à très éloignées (5 à 20 km)

Vue à partir de la départementale 619 à l'ouest de Chaumont

Photomontage N°40



Commentaires paysagers

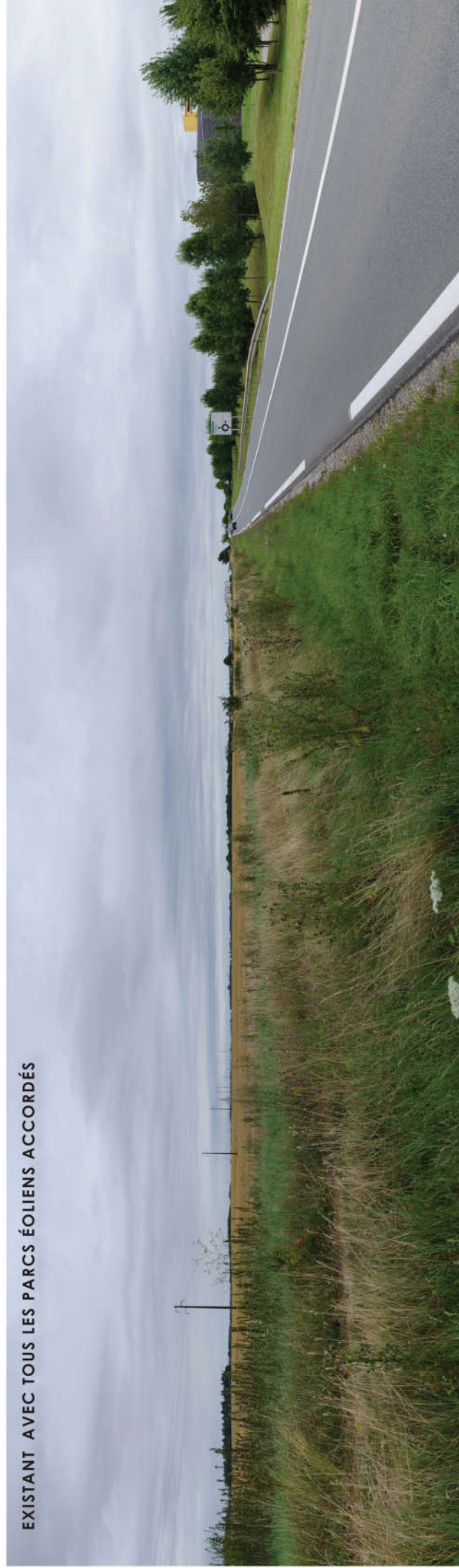
La RD 619 est un axe relativement fréquenté qui relie Bar-sur-Aube à Chaumont. Les éoliennes construites de la vallée du Rognon sont perceptibles à gauche des éoliennes projetées. Les éoliennes projetées localisées à plus de 11 km sont perceptibles à l'horizon, en arrière-plan de la vallée de la Marne où se trouve la ville de Chaumont. Seuls quelques rotors ou quelques pales dépassent des horizons boisés. Chaumont étant situé en fonds de vallée aucune interaction visuelle n'est possible avec les éoliennes localisées en contrehaut sur le plateau. Le projet apparaît sous la forme de deux groupes distincts mais il est visible de façon très partielle et sur une séquence routière assez courte.

Critères de sélection du point de vue

Ce point de vue permet d'apprécier l'impact visuel du projet éolien à partir d'un axe de perception majeur.

Distance à la première éolienne : 11 683 m
Angle du panorama : 120°
Azimut : 96,12°

EXISTANT AVEC TOUS LES PARCS ÉOLIENS ACCORDÉS



Evaluation des impacts du projet (photomontages)

F.4

F.4.4 - Perceptions visuelles éloignées à très éloignées (5 à 20 km)

Vue à partir de la départementale 619 à l'ouest de Chaumont

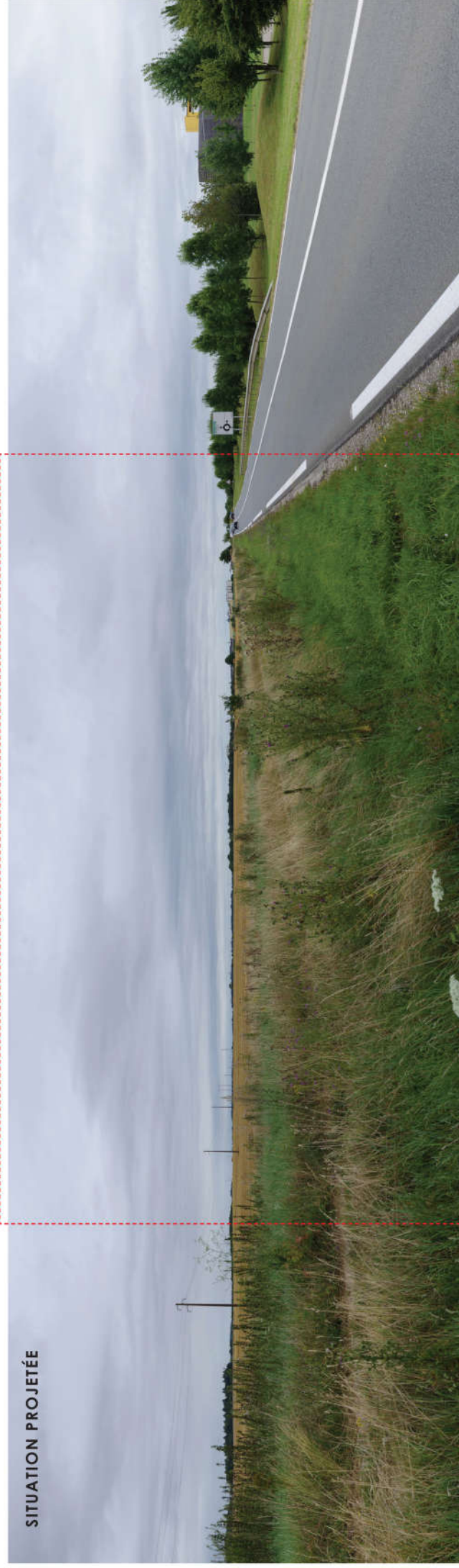
Photomontage N°40

SITUATION PROJETÉE AVEC ÉOLIENNES LÉGENDEES



SITUATION PROJETÉE

Cadrage du panoramique à 60° (page suivante)

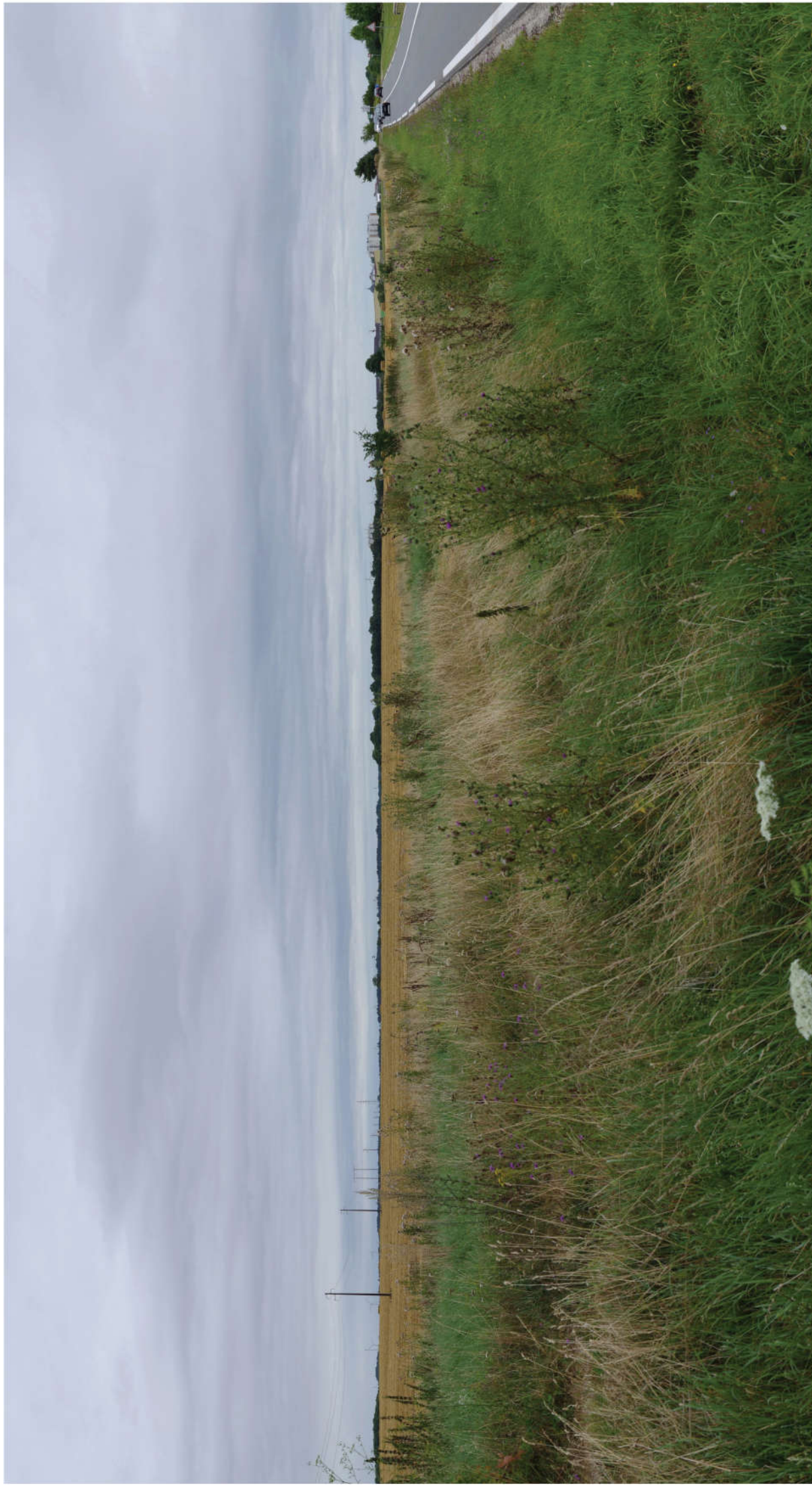


Evaluation des impacts du projet (photomontages)

F.4.4 - Perceptions visuelles éloignées à très éloignées (5 à 20 km)

Vue à partir de la départementale 619 à l'ouest de Chaumont

Photomontage N°40



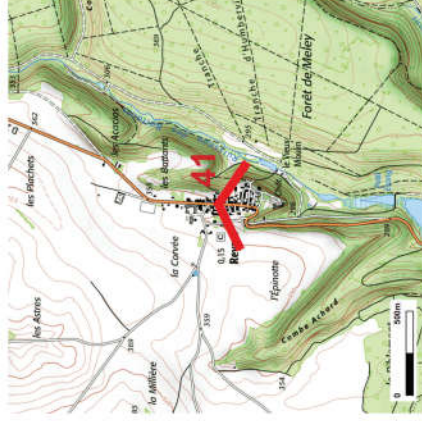
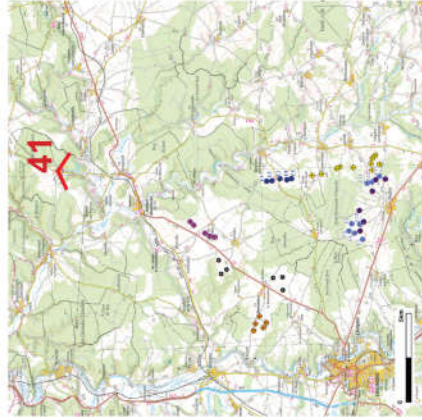
Pour restituer le réalisme du photomontage à 60°, il est conseillé de l'observer à une distance d'environ 40 cm (format A3)

Evaluation des impacts du projet (photomontages)

F.4.4 - Perceptions visuelles éloignées à très éloignées (5 à 20 km)

Vue à partir du village de Reynel

Photomontage N°41



Distance à la première éolienne : 14 747 m
 Angle du panorama : 120°
 Azimut : -175,85°

Commentaires paysagers

Le point de vue est pris à partir de la rue principale du village de Reynel qui est un site inscrit au titre de la loi de 1930, la vue est orientée dans la direction du parc éolien projeté localisé à plus de 14 km.
 Les éoliennes projetées sont intégralement masquées par le cadre bâti et végétal du village.
 Aucune covisibilité n'est possible.

Critères de sélection du point de vue

Ce point de vue permet d'apprécier l'impact visuel du projet éolien sur un élément de patrimoine architectural ou paysager protégé.



Evaluation des impacts du projet (photomontages)

F.4.4 - Perceptions visuelles éloignées à très éloignées (5 à 20 km)

Vue à partir du village de Reynel

Photomontage N°41



...Cadrage du panoramique à 60° (page suivante).



Evaluation des impacts du projet (photomontages)

F.4.4 - Perceptions visuelles éloignées à très éloignées (5 à 20 km)

Vue à partir du village de Reynel

Photomontage N°41



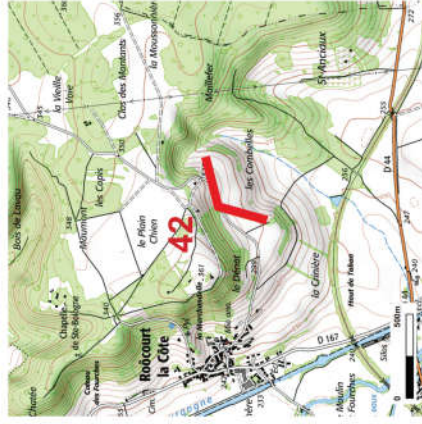
Evaluation des impacts du projet (photomontages)

F.4

F.4.4 - Perceptions visuelles éloignées à très éloignées (5 à 20 km)

Vue à partir de Roécourt-la-Côte, panorama sur le plateau de Chaumont

Photomontage N°42



Distance à la première éolienne : 13 417 m
Angle du panorama : 120°
Azimut : 135,68°

Commentaires paysagers

Le point de vue est pris à partir des coteaux au dessus de Roécourt-la-Côte, ces derniers offrent un panorama remarquable sur le vaste plateau agricole et boisé de Chaumont.

Les éoliennes construites de la vallée du Rognon sont visibles en avant-plan des éoliennes projetées.

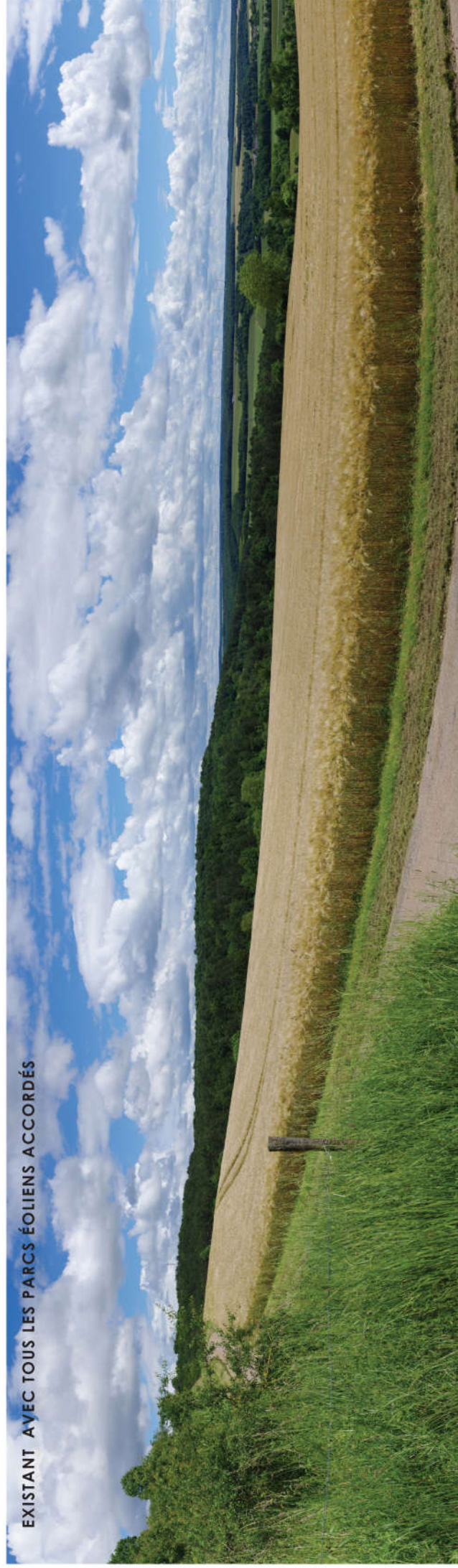
Le panorama permet de percevoir la partie sud du parc éolien projeté (éoliennes de 6 à 13) et à droite le parc éolien accordé du Dalthia qui ressort plus fortement en avant-plan. Les éoliennes projetées du secteur nord sont totalement masquées par la topographie de la butte boisée.

Les éoliennes projetées, localisées à plus de 13 km, sont perceptibles en arrière-plan de la forêt Domaniale de la Crête et Ageville, elles s'intègrent assez bien dans la composition existante.

Critères de sélection du point de vue

Ce point de vue permet d'apprécier l'impact visuel du projet éolien sur un élément de patrimoine architectural ou paysager non protégé. Ce point de vue permet d'apprécier l'impact visuel cumulé entre les différents projets éoliens.

EXISTANT AVEC TOUS LES PARCS ÉOLIENS ACCORDÉS

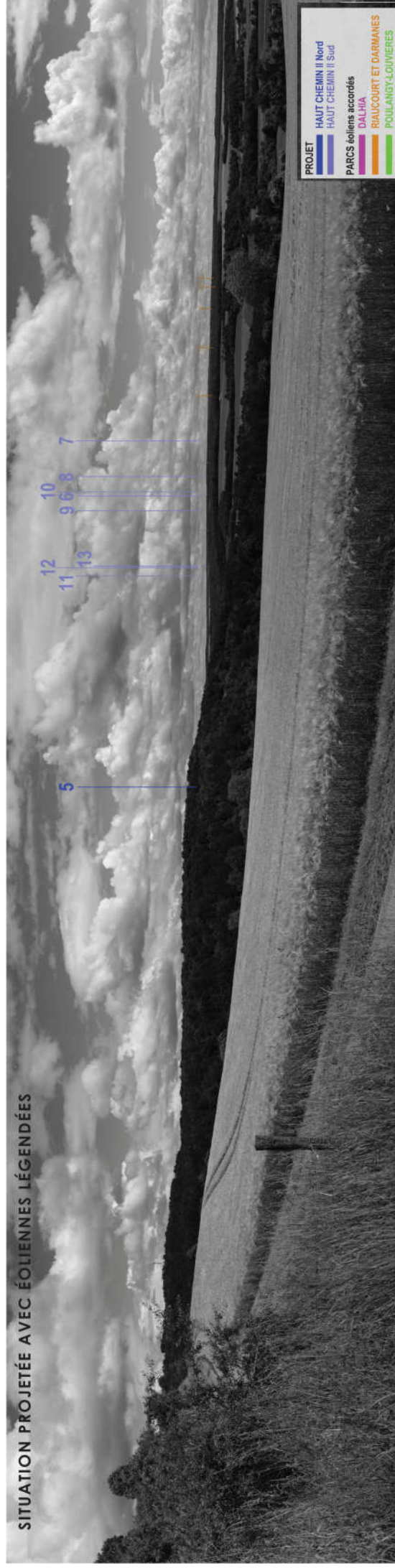


Evaluation des impacts du projet (photomontages)

F.4.4 - Perceptions visuelles éloignées à très éloignées (5 à 20 km)

Vue à partir de Roôcourt-la-Côte, panorama sur le plateau de Chaumont **Photomontage N°42**

SITUATION PROJETÉE AVEC ÉOLIENNES LÉGENDEES



Cadrage du panoramique à 60° (page suivante)

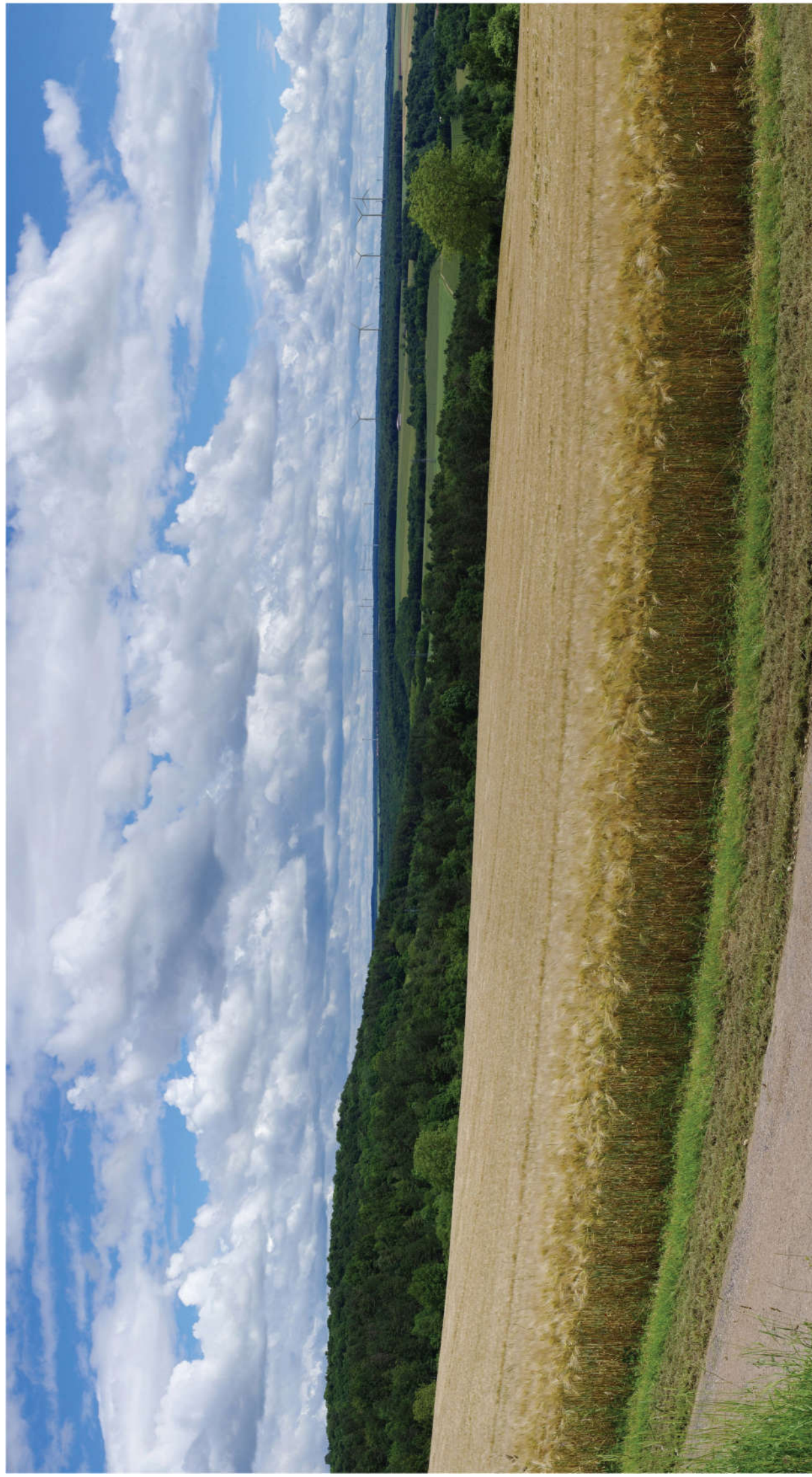


SITUATION PROJETÉE

Evaluation des impacts du projet (photomontages)

F.4.4 - Perceptions visuelles éloignées à très éloignées (5 à 20 km)

Vue à partir de Roôcourt-la-Côte, panorama sur le plateau de Chaumont **Photomontage N°42**



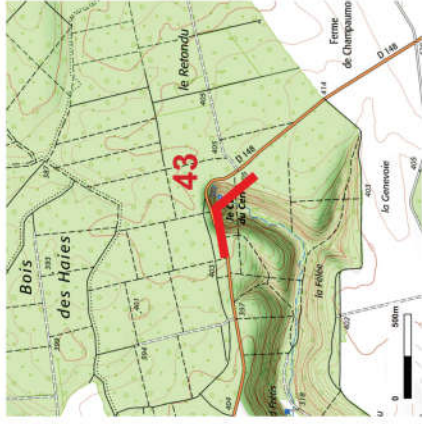
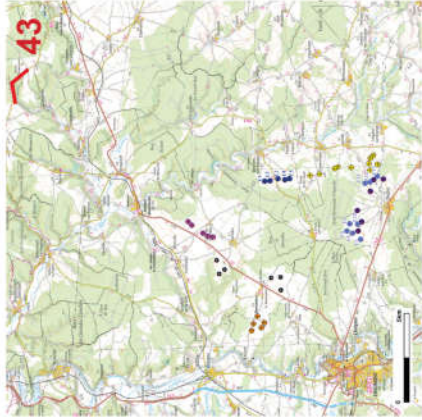
Pour restituer le réalisme du photomontage à 60°, il est conseillé de l'observer à une distance d'environ 40 cm (format A3)

Evaluation des impacts du projet (photomontages)

F.4.4 - Perceptions visuelles éloignées à très éloignées (5 à 20 km)

Vue à partir d'Orquevaux, site du "Cul du Cerf"

Photomontage N°43



Commentaires paysagers

Le point de vue est pris à partir du site du "Cul du Cerf" qui est un site classé au titre de la loi de 1930, la vue est orientée dans la direction du parc éolien projeté localisé à plus de 19 km.
Les éoliennes projetées sont intégralement masquées par la topographie et le cadre boisé dense.

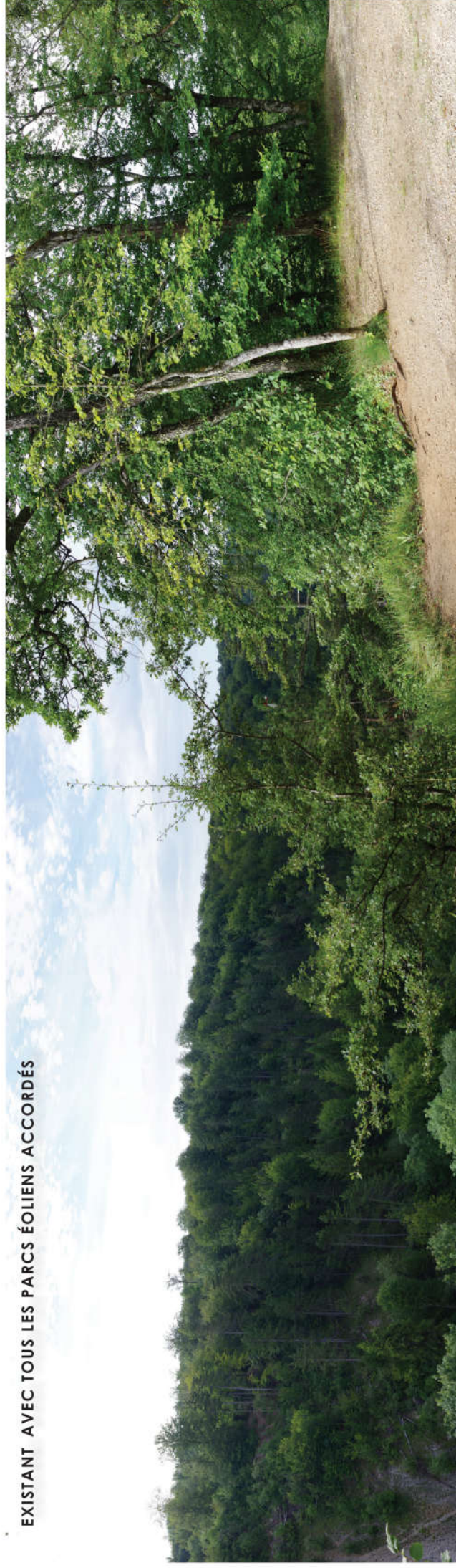
Aucune covisibilité n'est possible.

Critères de sélection du point de vue

Ce point de vue permet d'apprécier l'impact visuel du projet éolien sur un élément de patrimoine architectural ou paysager protégé.

Distance à la première éolienne : 19 158 m
Angle du panorama : 120°
Azimut : - 160°

EXISTANT AVEC TOUS LES PARCS ÉOLIENS ACCORDÉS



Evaluation des impacts du projet (photomontages)

F.4.4 - Perceptions visuelles éloignées à très éloignées (5 à 20 km)

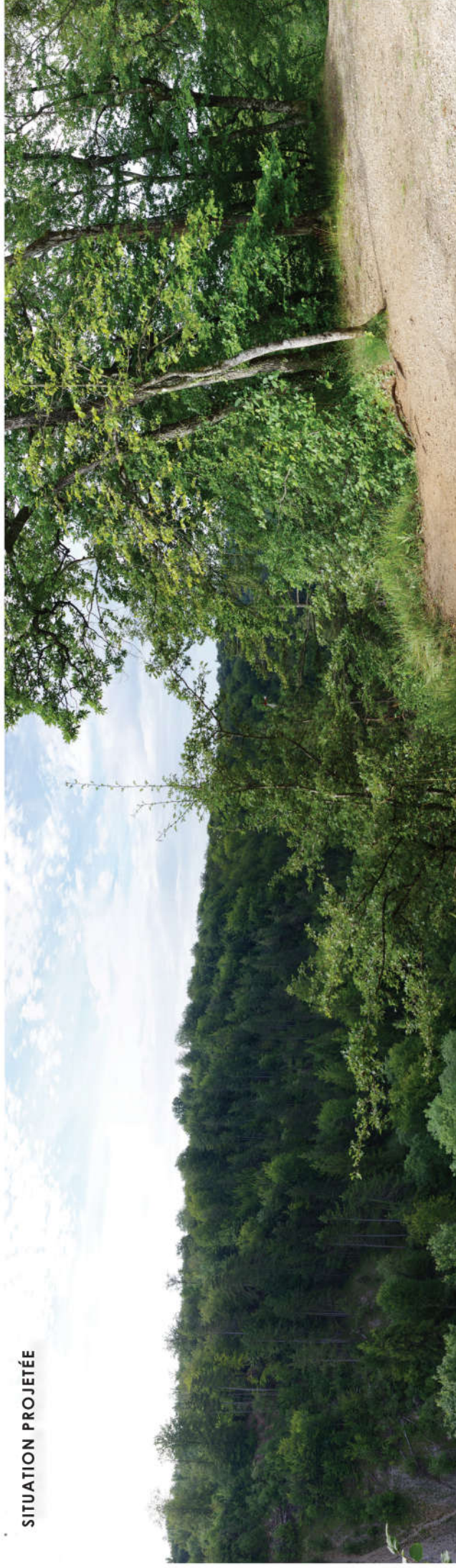
Vue à partir d'Orquevaux, site du "Cul du Cerf"

Photomontage N°43

SITUATION PROJETÉE AVEC ÉOLIENNES LÉGENDÉES



SITUATION PROJETÉE



F.4.4 - Bilan des perceptions visuelles éloignées

- PERCEPTIONS À PARTIR DE L'HABITAT :

Au delà de 5 km du site éolien projeté, les impacts visuels à partir de l'habitat sont très limités du fait de la distance et de la configuration des villages situés le plus souvent au sein de vallées, au delà des Côtes de Moselle dans la plaine du Bassigny ou au sein de zones boisées.

- PERCEPTIONS À PARTIR DES AXES ROUTIERS ET DU PAYSAGE :

Les perceptions peuvent être encore assez sensibles dans un rayon d'environ 10 km autour du projet éolien mais surtout pour les routes implantées dans l'axe du projet éolien, notamment à partir des départementales 417 et 674 (photomontages 19, 24, 37, 40). Il est à noter que les axes routiers offrent déjà aujourd'hui des perceptions vers les parcs accordés ou construits. Le projet Haut Chemin 2 vient renforcer la perception de l'ensemble éolien existant.

- IMPACT SUR LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET PAYSAGER PROTÉGÉ :

- Paysages remarquables :

L'impact visuel sur les sites est nul du fait de la distance et des écrans topographique et végétaux denses. Les sites protégés de Verbiesles, Chaumont et Rolampont localisés dans la vallée de la Marne et de Bourmont dans la plaine du Bassigny n'offrent aucune possibilité d'intervisibilité.

Les sites de Reynel et d'Orquevaux n'offrent pas de vue lointaine dégagée en direction du site éolien du fait des écrans topographiques, végétaux et / ou bâtis (photomontage 41 et 43).

Une seule ZPPAUP (AVAP) se trouve dans le périmètre d'étude, il s'agit du centre ancien de Chaumont situé à près de 10 km du projet éolien au sein de la vallée de la Marne, aucune perception lointaine n'est possible en direction du site éolien du fait du cadre bâti et topographique.

- Monuments historiques :

L'impact du projet éolien sur le patrimoine implanté au sein de vallées, de zones boisées ou dans la plaine du Bassigny est extrêmement limité du fait de la distance et de la configuration des lieux (voir photomontages 36, 38).

Seuls deux monuments présentent une covisibilité très peu significative :

- l'abbaye de Septfontaines : qui offre une covisibilité partielle et ponctuelle à partir des coteaux surplombant l'édifice inscrit, cette perception à partir d'un chemin enherbé est très confidentielle.

Elle offre déjà une perception significative sur le parc accordé de Dalthia (photomontage 39).

- l'église inscrite d'Is-en-Bassigny : une covisibilité est possible à partir de la RD 417, seul un bout de ce clocher, de taille assez ramassée, émerge de façon très discrète, la covisibilité est très peu significative (photomontage 27).

Aucune covisibilité ne peut s'observer au niveau des monuments protégés de Reynel qui ne présentent pas de vue lointaine dégagée et accessible au public en direction du site éolien (photomontage 41).

- IMPACT VISUEL CUMULÉ :

L'impact visuel cumulé avec les parcs éoliens localisés à plus de 5 km (Haut-de-Conge, Bassigny) est globalement assez neutre (photomontages 26 et 27).

Seuls les photomontages 29 et 42 offrent une vue d'ensemble où le projet s'insère dans le contexte éolien multipolaire en place, ceci en recherchant autant que possible un développement dans la continuité de l'existant. En perception lointaine, l'impact visuel cumulé avec les parcs construits de Biesles et du Haut Chemin, offre la perception d'un ensemble éolien cohérent, aboutissant à l'effet escompté par les préconisations.

- CONCLUSION :

L'analyse des perceptions visuelles éloignées permet d'écartier les risques de covisibilités significatives avec les monuments historiques protégés et un impact visuel sur les sites protégés et les ZPPAUP (AVAP). Avec la distance les perceptions à partir de l'habitat deviennent très modérées alors que quelques perceptions sensibles peuvent subsister ponctuellement à partir des routes orientées vers le site éolien.

F.4.5 - Conclusion générale

- IMPACTS SUR L'HABITAT :

Les impacts visuels à partir de l'habitat sont assez distincts entre les secteurs nord et sud :

- **Le secteur nord** est localisé sur un vaste plateau agricole quasiment dénué d'habitation. Les impacts à partir des villages riverains sont très limités car les zones d'habitat sont localisées au sein de la vallée verdoyante du Bourdon.
Les impacts à partir du plateau en face du projet éolien sont également assez modérés.

- **Le secteur sud** est plus exposé visuellement notamment par rapport au village de Biesles qui se trouve immédiatement en partie sud du projet éolien. Néanmoins le projet renforce un secteur déjà investi par l'éolien, le développement éolien existant étant plutôt diffus. Aussi le présent projet consiste à s'inscrire dans une logique de densification tout en cherchant à éviter l'accroissement de la pression visuelle due aux éoliennes déjà en place. Ainsi toutes les nouvelles éoliennes ont été volontairement positionnées en arrière-plan des existantes et en dehors des grandes perspectives visuelles communales.
L'effet escompté est donc obtenu : renforcer les groupes existants mais diffus, et permettre une meilleure intégration paysagère du projet et une structuration du contexte éolien local.

- IMPACTS SUR LES AXES ROUTIERS :

En perception rapprochée, Les perceptions visuelles sont plus marquées à partir du plateau et des axes routiers orientés vers le site éolien.
En perception éloignée, les perceptions peuvent être encore sensibles dans un rayon d'environ 10 km autour du projet éolien mais surtout pour les routes implantées dans l'axe des éoliennes.
Néanmoins, les perceptions en vues dynamiques offrent régulièrement des effets de coulisses visuelles jouées par les massifs boisés, la topographie et le bâti.

- IMPACTS SUR LES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX :

L'impact visuel sur les sites protégés et monuments historiques protégés est globalement très peu significatif du fait de la distance et de la configuration des sites.
Une seule ZPPAUP (AVAP) se trouve dans le périmètre d'étude, aucune intervisibilité n'est possible avec le site éolien.
L'impact sur les sites à enjeux touristiques localisés le long de la vallée de la Marne sont très peu significatif.

- IMPACT VISUEL CUMULÉ :

En perception rapprochée le projet éolien entretient logiquement un rapport visuel très fort avec les éoliennes existantes puisqu'il s'inscrit dans une dynamique de renforcement pour le secteur sud et de prolongement de l'existant pour le secteur nord.
Les préconisations paysagères ont été suivies et les effets escomptés sont obtenus : la partie nord est implantée en retrait de la vallée du Rognon et suivant l'orientation nord-sud du parc du Haut Chemin existant.
La partie sud est désormais dotée de 2 groupes d'éoliennes distincts, de hauteur apparente assez proche (grâce à l'implantation en recul par rapport aux éoliennes existantes) ce qui permet de restructurer l'ensemble éolien existant.
En perception éloignée le projet éolien s'insère assez bien dans le contexte éolien multipolaire existant.

- CONCLUSION :

Le projet éolien est surtout perceptible à partir des plateaux à proximité du site éolien, les perceptions sont très atténuées à partir des zones d'habitats.
Le patrimoine architectural ou paysager protégé, peu représenté localement, est globalement peu impacté.

Le schéma régional éolien de Champagne-Ardenne est favorable au développement éolien dans le secteur ce qui s'est déjà traduit par le développement de plusieurs parcs à proximité. Le projet éolien s'intègre dans la composition existante et apporte même une certaine structure et renforce la lisibilité de l'implantation. L'impact global du projet est modéré. Les mesures de réduction en entrée/sortie de village de Biesles et Bourdons-su-Rognon, ainsi que les mesures d'accompagnement, permettent de réduire l'impact cumulé et d'améliorer la qualité paysagère des perceptions.

G - MESURES PAYSAGÈRES

G.1.1 -Intégration des réseau aériens : Commune de Biesles

<p>Enfouissement de ligne à l'entrée Est de Biesles</p>	<p>Une mesure de réduction est proposée par l'expert paysagiste pour l'un des points de vue à enjeu, afin de faciliter l'intégration paysagère du parc. En effet, il existe une « confusion visuelle » depuis l'entrée Est de Biesles par la D417 (photomontage n°7), liée à la présence de plusieurs poteaux de lignes électriques et téléphoniques qui se superposent aux éoliennes. L'impact visuel cumulé entre les objets verticaux (poteaux et éoliennes) et les réseaux aériens horizontaux engendre un impact visuel. Pour réduire cet effet cumulé, il est proposé de travailler sur l'effacement des réseaux aériens. La participation financière de RES à l'opération d'enfouissement des réseaux portés par la commune permettra de réduire cet effet, ainsi que le montre la simulation visuelle (simulation non contractuelle).</p>	<p>30 000 €</p>
--	---	------------------------



Entrée Est de Biesles, situation existante avec un alignement de pylônes en avant-plan, très prégnant dans un paysage, et qui apparaît comme relativement confus.



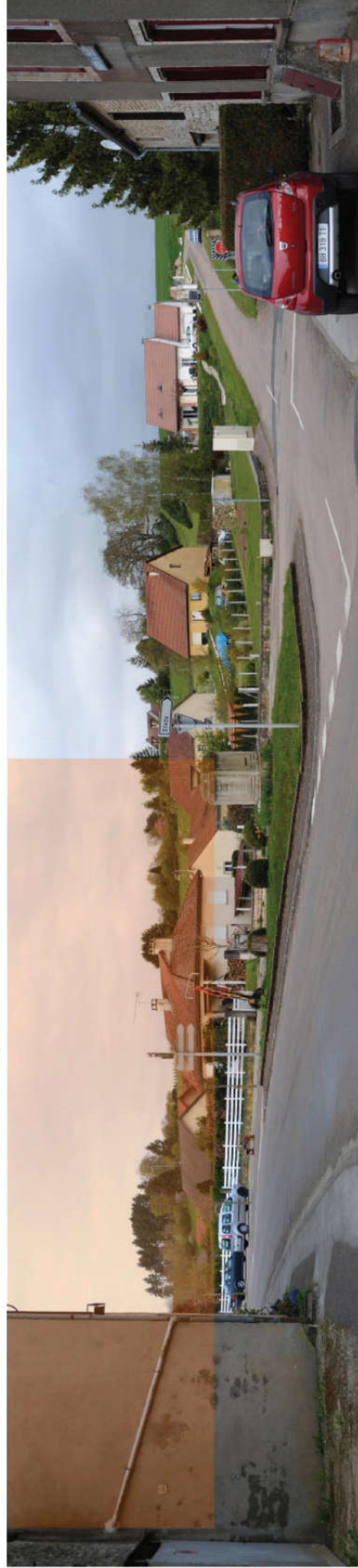
Situation projetée, l'enfouissement des réseaux aériens valorise l'entrée de village en renforçant sa lisibilité et dégage la silhouette bâtie du village.

G.1.1 -Intégration des réseaux aériens : Commune de Bourdons-sur-Rognon

<p>Enfouissement de ligne à Bourdons-sur-Rognon</p>	<p>Une mesure de réduction similaire à celle de Biesles est proposée par l'expert paysagiste afin de faciliter l'intégration paysagère du parc. La participation financière de RES à l'opération d'enfouissement des réseaux porté par la commune permettra de réduire cet effet, ainsi que le montre la simulation visuelle (simulation non contractuelle).</p>	<p>30 000 €</p>
--	--	------------------------



Bourdons-sur-Rognon, impact des réseaux aériens existants avec le projet éolien en arrière-plan.



Situation projetée, l'enfouissement des réseaux aériens permet une nette simplification du paysage urbain.

G.2.1 - Intégration des postes de livraison

Dans un cadre général d'implantation de poste de livraison, les prescriptions suivantes sont proposées :

1 - se servir des éléments d'infrastructure comme ligne de conduite en favorisant une implantation en parallèle aux axes routiers qui accompagneraient la perspective créée par la route (à caractère linéaire).

2 - opter pour une palette colorimétrique qui soit en adéquation avec les teintes du paysage environnant : vert foncé ou vert olive ou habillage avec du bois

Les postes de livraison seront implantés en zone rurale, en bordure de champs le long des chemins d'exploitation et en retrait des voies carrossables.

Il faut utiliser les éléments et les teintes qui l'entourent pour une meilleure intégration dans son environnement. Ce qui peut dans le cas présent justifier des tonalités désaturées et à dominante verte ou brune.

1 - Intégration par une mise en couleur :



Exemple de poste de livraison de couleur adapté au contexte paysager

RAL potentiels pour les postes de livraisons



Palette RAL proposée par le paysagiste

2 - Intégration avec un bardage bois :



Le bardage bois peut être une réponse élégante pour une bonne intégration visuelle des postes implantés en milieu rural. Solution déjà retenue pour le parc éolien existant du Haut-Chemin.

G.2.1 -Intégration des postes de livraison

- Implantation secteur Nord :

En ce qui concerne le projet éolien du "secteur Nord", 2 postes de livraison seront installés sous les éoliennes E2 et E5.

En ce qui concerne le projet éolien du "secteur Sud", 2 postes de livraison seront installés sous les éoliennes E6 et E12. Un autre sera installé à mi-distance entre E9 et E10, à proximité d'une haie existante.

Les très faibles amplitudes topographiques du plateau et l'absence de végétation ne permettent pas la plupart du temps une intégration paysagère utilisant des obstacles visuels, cependant un poste de livraison sera caché en parti par une haie existante. La position des postes en fort retrait des grands axes routiers permettra d'atténuer leur perception.

L'étude environnementale proscrit la végétalisation des plateformes pour éviter d'attirer la faune volante (oiseaux et chauves-souris). Ainsi, les postes de livraison localisés sur les plateformes ne feront pas l'objet de végétalisation.

Une intégration des postes basée sur une mise en peinture ou un bardage bois des postes sera plus adaptée.

Afin de minimiser leur présence, leur couleur sera de teinte neutre et désaturée à dominante verte ou brune.

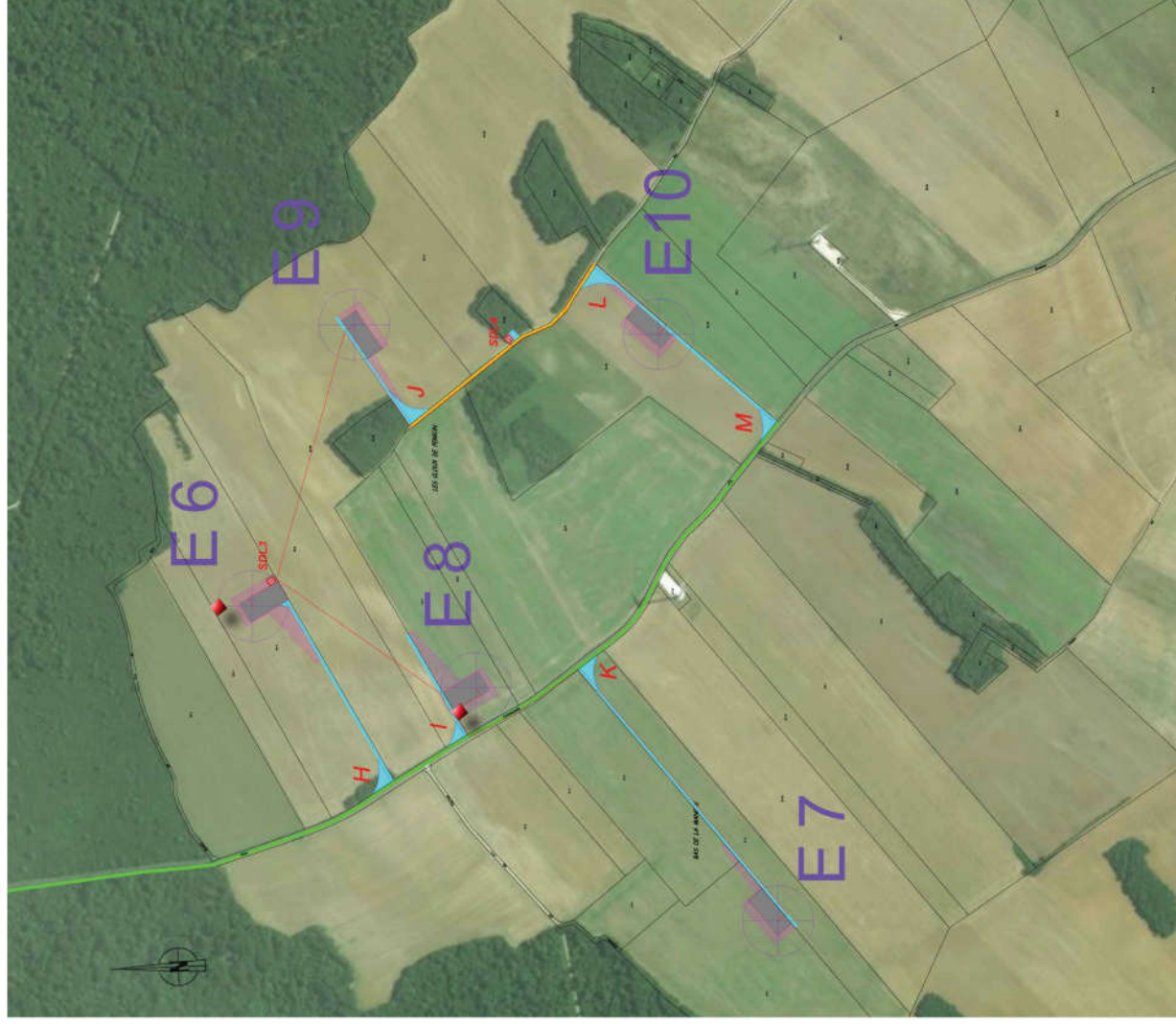


Mesures d'accompagnement

G.2

G.2.1 -Intégration des postes de livraison

- Implantation secteur Sud :



BIBLIOGRAPHIE

Données concernant le développement des parcs éoliens :

- Schéma Régional Éolien de Champagne-Ardenne (Région Champagne-Ardenne - 2012)
- Schéma éolien de Chaumont (2010)
- Guide de l'étude d'impact des projets éoliens - MEEDDM (2010)
- Cartelle Champagne-Ardenne
- Etude d'impact du Haut-Chemin I (2010)
- Extraits succincts étude impact Biesles (2008)

Données concernant les paysages et le patrimoine :

- Référentiel des Paysages de Haute-Marne (Février 2016)
- Atlas de la région Grand Est (Janvier 2016) :
Cet atlas dresse le panorama des réalités économiques, sociales et territoriales de la région. Il distingue une présentation générique ainsi qu'un ensemble de cartes thématiques, en résonnance avec l'exercice des compétences de la collectivité régionale.
- Atlas des paysages de la région Champagne-Ardenne (DIREN Champagne-Ardenne - août 2002)
- CARMEN, site DREAL Champagne-Ardenne
- MÉRIMÉE, Base de données des monuments historiques

Données concernant le territoire :

- Le tourisme en Haute-Marne (Comité départemental du Tourisme de Haute-Marne)
- Guide Vert Champagne-Ardenne (édition 2008-2009)

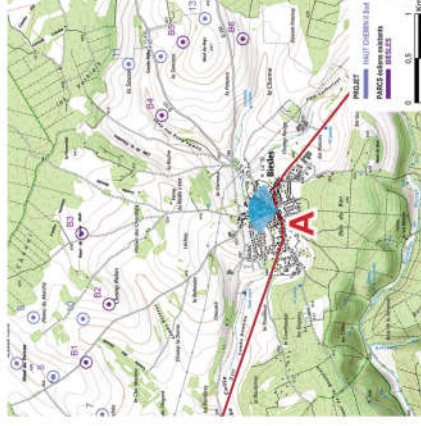
Données cartographiques :

- IGN : fonds cartographiques 1/25 000 et 1/100 000
- Données Corine Land Cover

Annexe 1 : Complément d'analyse au photomontage N°5

Vue à partir de la route départementale 417 à Biesles

Photomontage A



Distance à la première éolienne : 2161 m
Angle du panorama : 120°
Azimut : 39,11°

Contexte

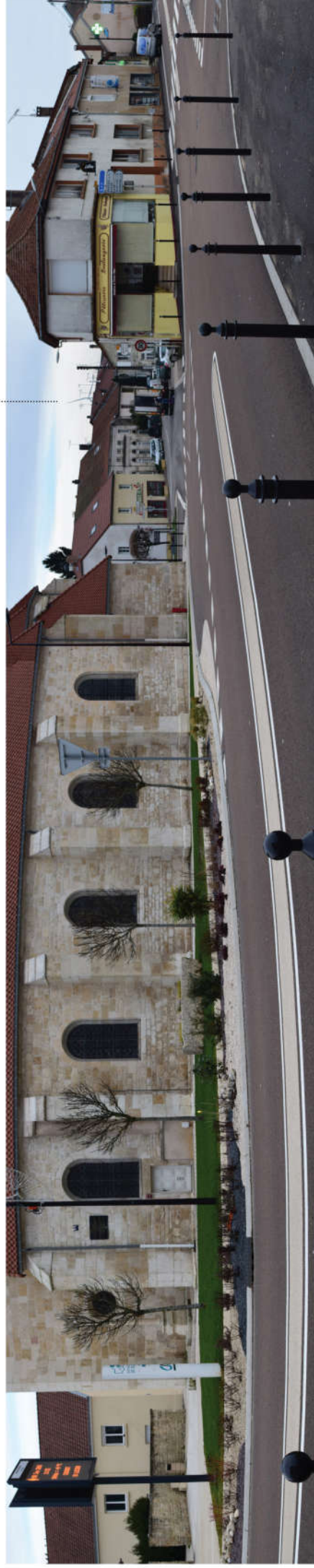
Le point de vue est pris à partir de la traversée de village de Biesles au niveau de la place de l'église et de la départementale 417 qui est un axe assez fréquenté qui relie Chaumont à Bourbonne-les-Bains. La place de l'église située au coeur du village, près de la Poste et des commerces, est un des lieux les plus fréquentés de la commune.

Commentaire paysager

La perception des éoliennes est fortement limitée par le cadre bâti qui masque une grande partie des éoliennes. Néanmoins plusieurs éoliennes accordées sont perceptibles dans l'axe des rues comme sur le photomontage ci-dessous, entre l'église et la boulangerie, l'éolienne projetée (11) étant masquée.
Lors du déplacement de l'observateur une perception partielle de l'éolienne 11 sera possible, mais celle-ci comme le montre le photomontage en noir et blanc sur la page suivante, elle ne sera pas plus haute que les éoliennes existantes. Cette perception est sensible mais non marquante, les maisons dépassant largement la hauteur apparente des éoliennes. Il est à noter que l'éolienne du parc existant de Biesles est plus prégnante sur cette vue que les éoliennes projetées du parc de Haut Chemin 2.

EXISTANT AVEC TOUS LES PARCS ÉOLIENS ACCORDÉS (120°)

L'éolienne visible sur ce photomontage est l'éolienne existante du parc éolien de Biesles



Evaluation des impacts paysagers du projet

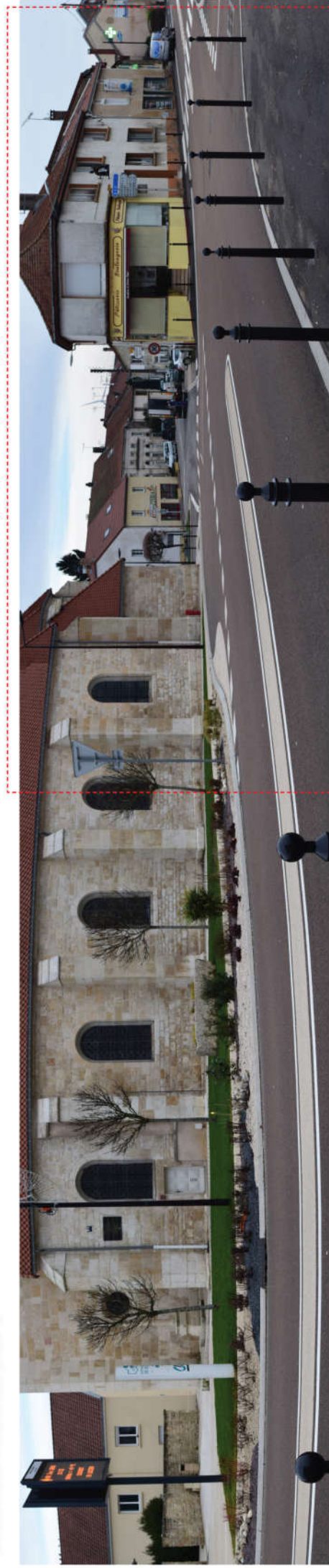
Vue à partir de la route départementale 417 à Biesles

Photomontage A

SITUATION PROJETÉE AVEC ÉOLIENNES LÉGENDEES (120°)



SITUATION PROJETÉE (120°)



Cadrage du panoramique à 60° (page suivante)

Evaluation des impacts paysagers du projet

Vue à partir de la route départementale 417 à Biesles

Photomontage A

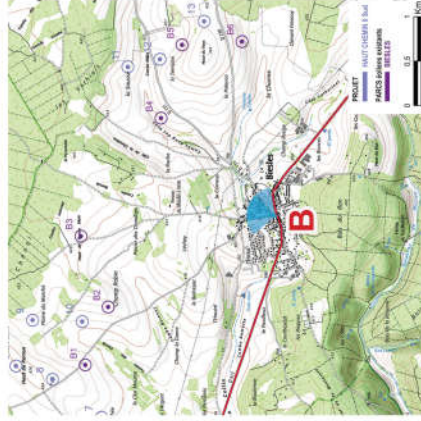
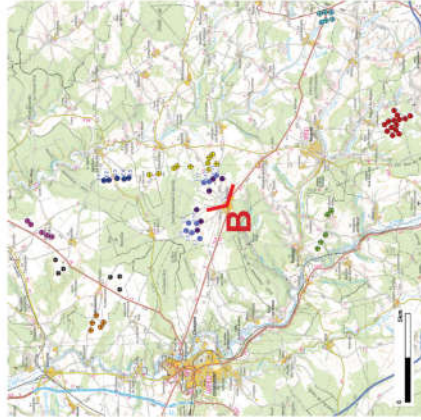
L'éolienne visible sur ce photomontage est l'éolienne existante du parc éolien de Biesles



Pour restituer le réalisme du photomontage à 60°, il est conseillé de l'observer à une distance d'environ 40 cm (format A3)

Vue à partir de la route départementale 417 à Biesles

Photomontage B



Contexte

Le point de vue est pris à partir de la traversée de village de Biesles au niveau de la place de l'église et de la départementale 417, ce dernier est un axe assez fréquenté qui relie Chaumont à Bourbonne-les-Bains. La place de l'église située au coeur du village, près de la Poste et des commerces, est un des lieux les plus fréquentés du village.

Commentaire paysager

La traversée de village de Biesles est déjà marquée aujourd'hui par la présence du parc éolien existant, une éolienne est perceptible sur la photographie ci-dessous dans l'axe de la départementale.

Des perceptions partielles et ponctuelles des éoliennes existantes sont déjà perceptibles lors de la traversée de village au hasard des ouvertures visuelles dans le cadre bâti. Sur le photomontage ci-dessous les éoliennes projetées ne sont pas perceptibles. Sur le photomontage en noir et blanc, présenté sur la page suivante, on peut constater que l'éolienne 11 notamment ne dépasse pas la hauteur des éoliennes existantes.

Cette perception est sensible mais non marquante, les maisons dépassant largement la hauteur apparente des éoliennes. L'éolienne la plus présente visuellement lors de la traversée est l'éolienne existante du parc de Biesles qui est localisée dans l'axe de la route, comme on peut le constater ci-dessous.

Distance à la première éolienne : 2185 m

Angle du panorama : 120°

Azimut : 62,52°

EXISTANT AVEC TOUS LES PARCS ÉOLIENS ACCORDÉS (120°)

L'éolienne visible dans l'axe de la route appartient au parc existant de Biesles



Evaluation complémentaire de l'impact paysager du projet éolien du Haut-Chemin II

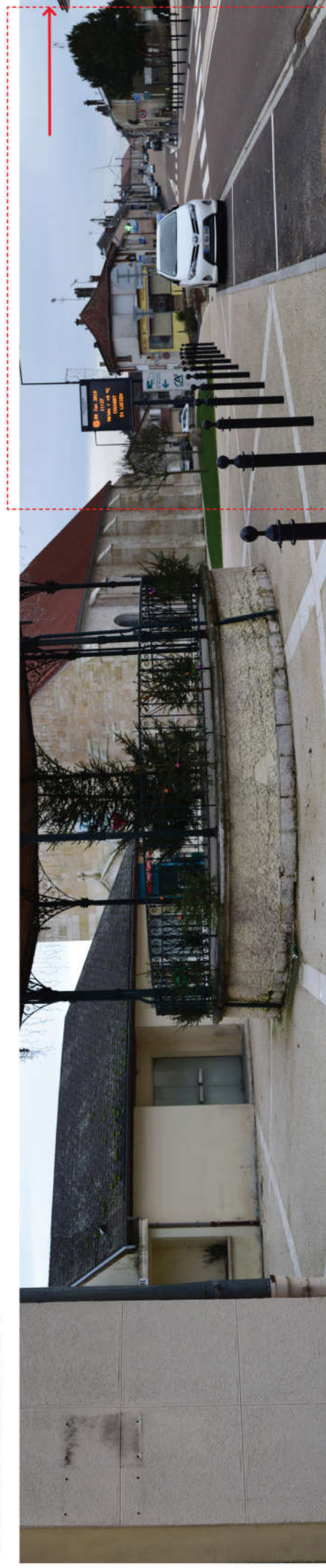
Vue à partir de la route départementale 417 à Biesles

Photomontage B

SITUATION PROJETÉE AVEC ÉOLIENNES LÉGENDEES (120°)



SITUATION PROJETÉE (120°)



Cadrage du panoramique à 60° (page suivante)

Evaluation complémentaire de l'impact paysager du projet éolien du Haut-Chemin II

Vue à partir de la route départementale 417 à Biesles

Photomontage B

L'éolienne visible dans l'axe de la route appartient au parc existant de Biesles



Pour restituer le réalisme du photomontage à 60°, il est conseillé de l'observer à une distance d'environ 40 cm (format A3)

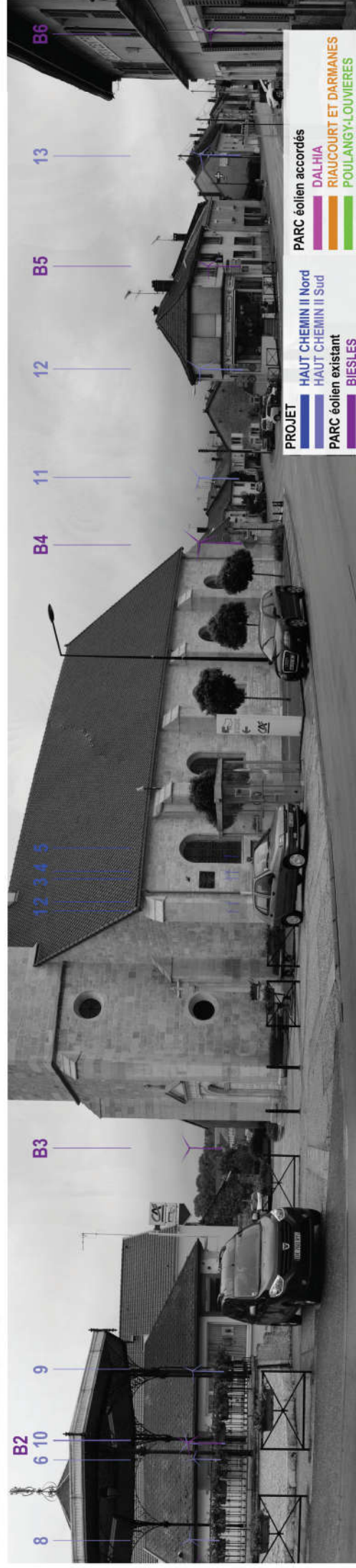
Evaluation complémentaire de l'impact paysager du projet éolien du Haut-Chemin II

Complément à la planche n°5 de l'étude paysagère



Distance à la première éolienne : 2175 m
 Angle du panorama : 120°
 Azimut : 46,56°

SITUATION PROJETÉE (120°)



Commentaire :

Dans ce complément à la planche 5 de la notice paysagère, les éoliennes du parc éolien existant de Biesles ont été coloriées afin de les visualiser. On observe que les éoliennes B3 et B4 du parc de Biesles sont bien visibles à partir de ce point de vue, de même que l'éolienne 11 du projet de Haut Chemin 2. La coupe en long présentée ci-dessous permet de comparer les hauteurs perceptibles des éoliennes à partir de ce même point de vue.

Evaluation complémentaire de l'impact paysager du projet éolien du Haut-Chemin II

Complément à la planche n°5 de l'étude paysagère

SITUATION PROJÉTÉE (120°)

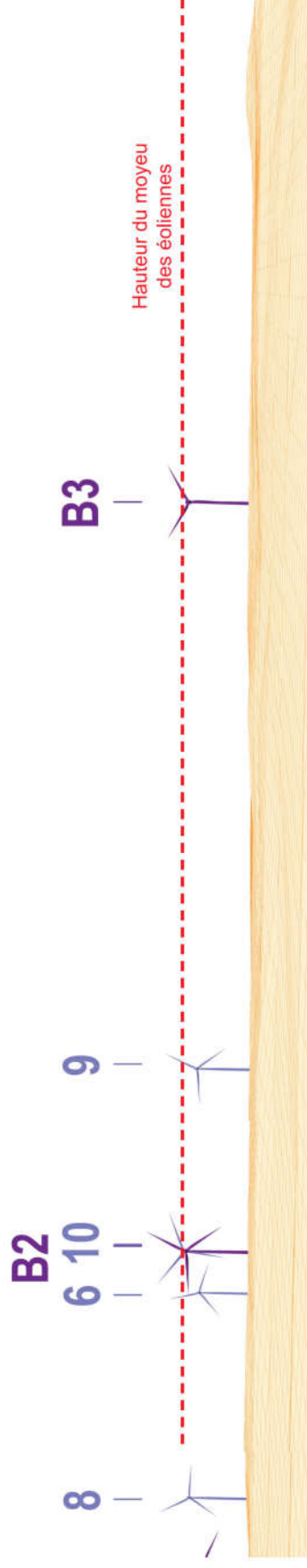


Evaluation complémentaire de l'impact paysager du projet éolien du Haut-Chemin II

Complément à la planche n°5 de l'étude paysagère



Pour restituer le réalisme du photomontage à 60°, il est conseillé de l'observer à une distance d'environ 40 cm (format A3)

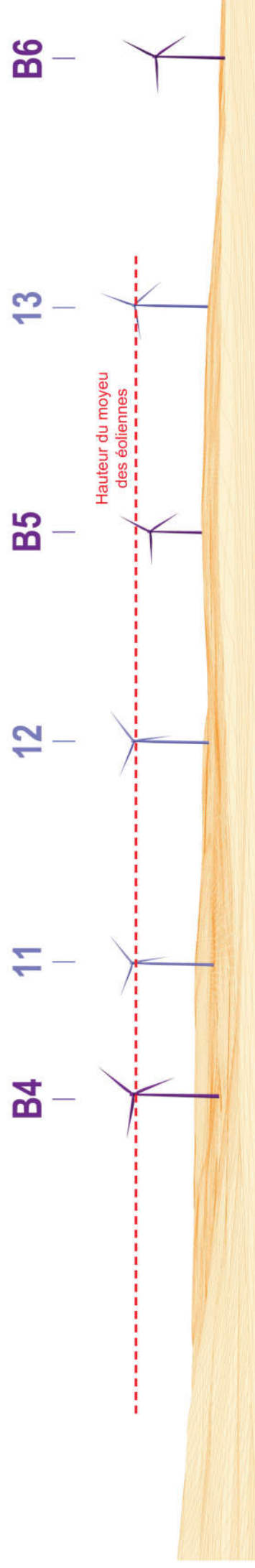


Evaluation complémentaire de l'impact paysager du projet éolien du Haut-Chemin II

Complément à la planche n°5 de l'étude paysagère



Pour restituer le réalisme du photomontage à 60°, il est conseillé de l'observer à une distance d'environ 40 cm (format A3)



Commentaire : Les éoliennes du parc de Haut Chemin 2 ne sont pas plus hautes que les éoliennes existantes, ceci en raison du parti pris d'éloigner les éoliennes Haut Chemin 2 du coeur de village pour éviter d'augmenter les impacts visuels



res
l'énergie à l'infini

EOLE-RES S.A.
330 rue du Mourelet - ZI de Courtine
84000 Avignon
Tél. 04 32 76 03 00 Fax. 04 32 76 03 01
info.france@res-group.com